

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 13 août 2021</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 13 août 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_08_13_11</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Batton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni ? M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carolé Chen à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Batton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement M49 – Exercice 2021 - Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2021 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget eau et assainissement de l'exercice 2021 :

Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation

61523 - Réseaux + 8 000.00 €

6541 – Créances admises en non-valeur - 3 500.00 €

673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) - 4 500.00 €

Total dépenses d'exploitation 0.00 €

Recettes d'exploitation

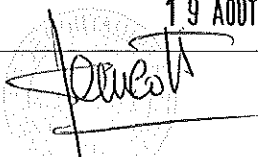

701241 – Redevance pollution domestique + 6 985.38 €

70128 – Autres taxes et redevances - 6 985.38 €

Total recettes d'exploitation 0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°2 du budget eau et assainissement de l'exercice 2021 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 19 AOUT 2021</p> <p>Et de la publication le : 19 AOUT 2021</p> 	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 19 AOUT 2021</p> <p>Le Maire,</p> <p>Georges CANICATTI</p> 
--	--